

# Indicateurs sur les conduites addictives en Savoie



VALLÉE DE LA MAURIENNE

Novembre 2025



# Sommaire



- ✖ Caractéristiques socio-démographiques
- ✖ Maladies respiratoires - Morbidité et mortalité
- ✖ Maladies liées à l'alcool - Morbidité et mortalité
- ✖ Indicateurs sur les troubles addictifs
- ✖ Documentation et métadonnées

## Indication des résultats des tests statistiques de signification dans le document :



Test de signification statistique de l'évolution de l'indicateur (deux sexes ensemble) sur toute la période d'observation

**9,4**

Test de comparaison à la valeur régionale effectué sur la dernière année d'observation : valeur indiquée **en rouge** significativement différente de la valeur régionale.  
Test non effectué sur la part de la population couverte par le RSA.

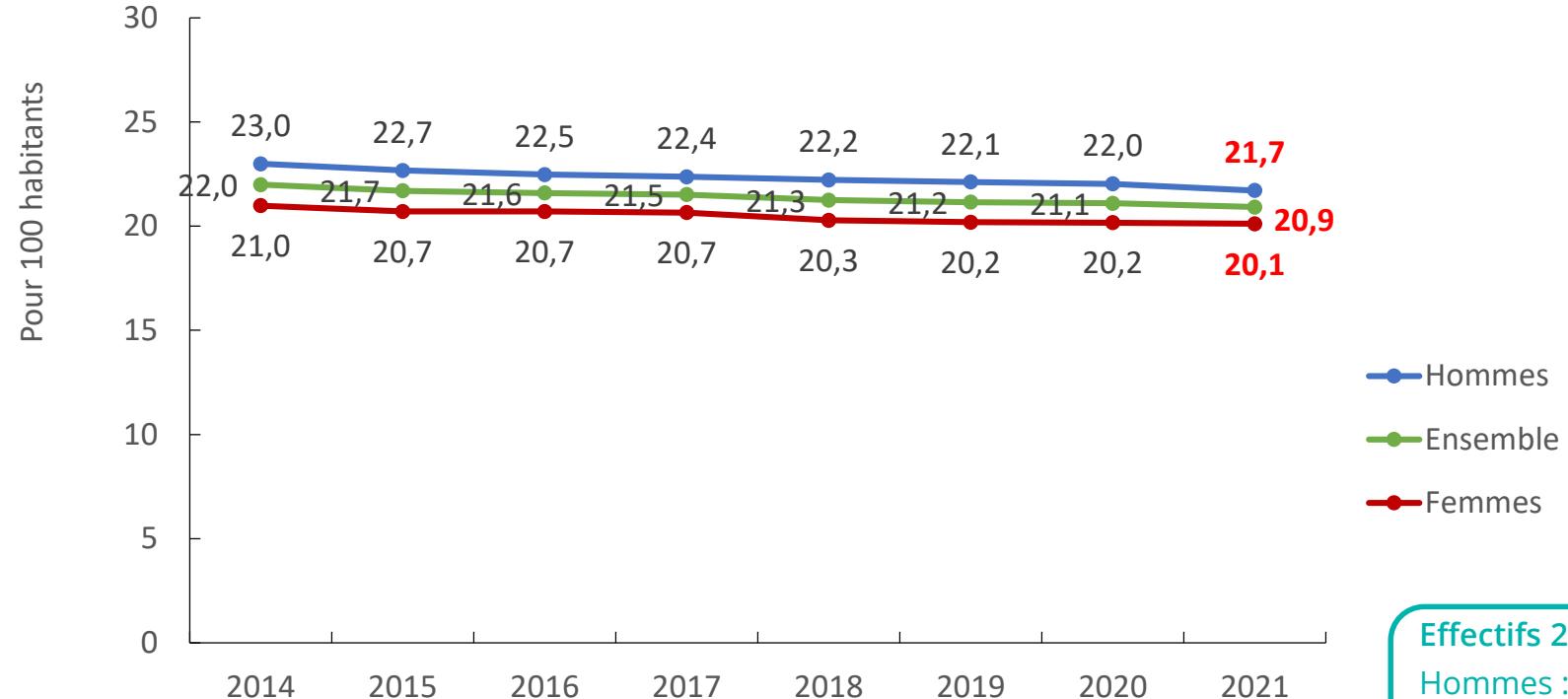
☒

Test de comparaison à la valeur régionale non effectué.



## Caractéristiques socio-démographiques (1)

### Part de la population de moins de 20 ans Vallée de la Maurienne



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**ARA 2021**  
Hommes : 25,3  
Femmes : 22,9  
Ensemble : 24,1

Hommes  
Ensemble  
Femmes

**Effectifs 2021**  
Hommes : 4 647  
Femmes : 4 283  
Ensemble : 8 930

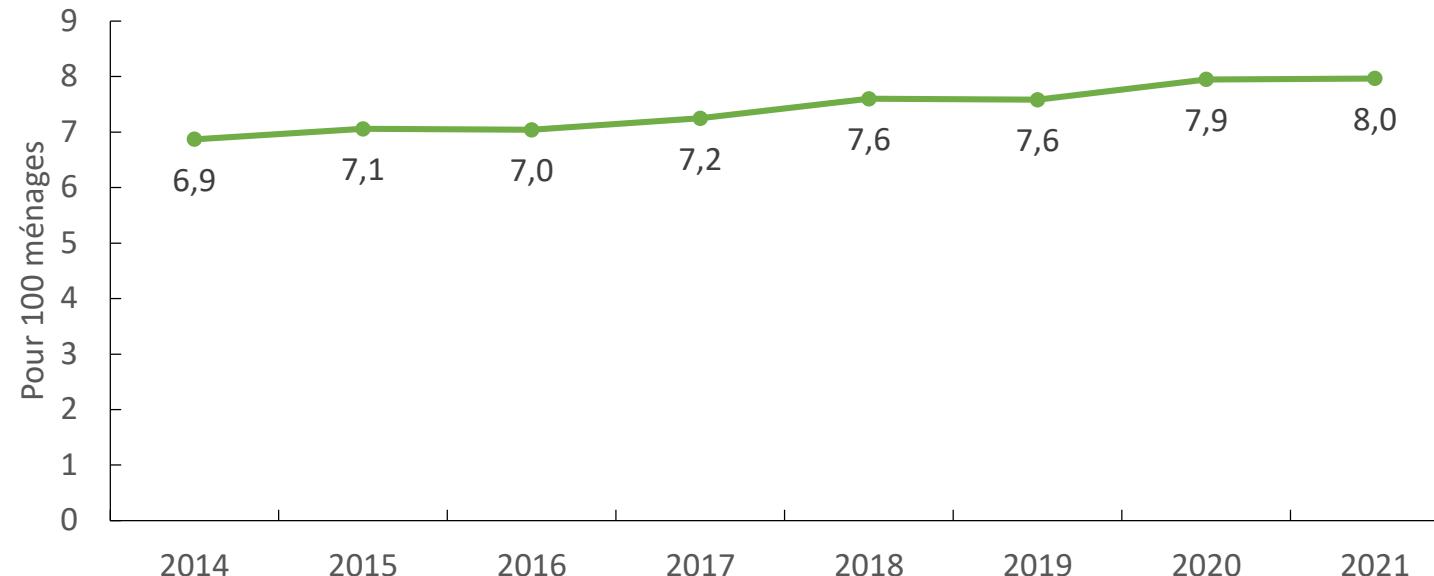


Diminution significative



## Caractéristiques socio-démographiques (2)

### Part des familles monoparentales Vallée de la Maurienne



ARA 2021  
Ensemble : 9,0

Effectifs 2021  
Ensemble : 1 584

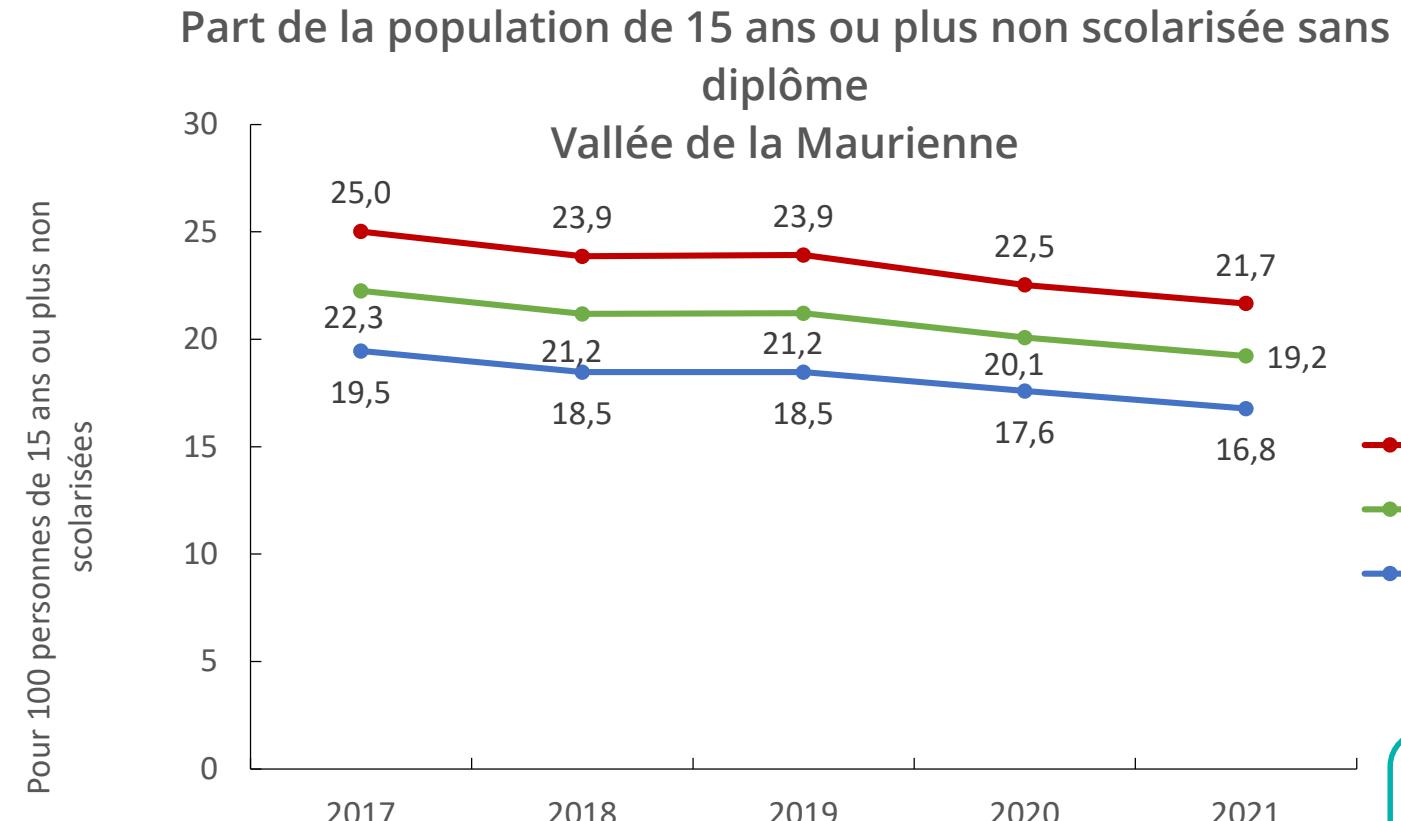
Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Augmentation significative



## Caractéristiques socio-démographiques (3)



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**ARA 2021**  
 Hommes : 17,3  
 Femmes : 20,5  
 Ensemble : 18,9

**Effectifs 2021**  
 Hommes : 2 814  
 Femmes : 3 656  
 Ensemble : 6 470



Diminution significative



## Caractéristiques socio-démographiques (4)

### Part des ouvriers actifs âgés de 15 à 64 ans Vallée de la Maurienne



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Effectifs 2021

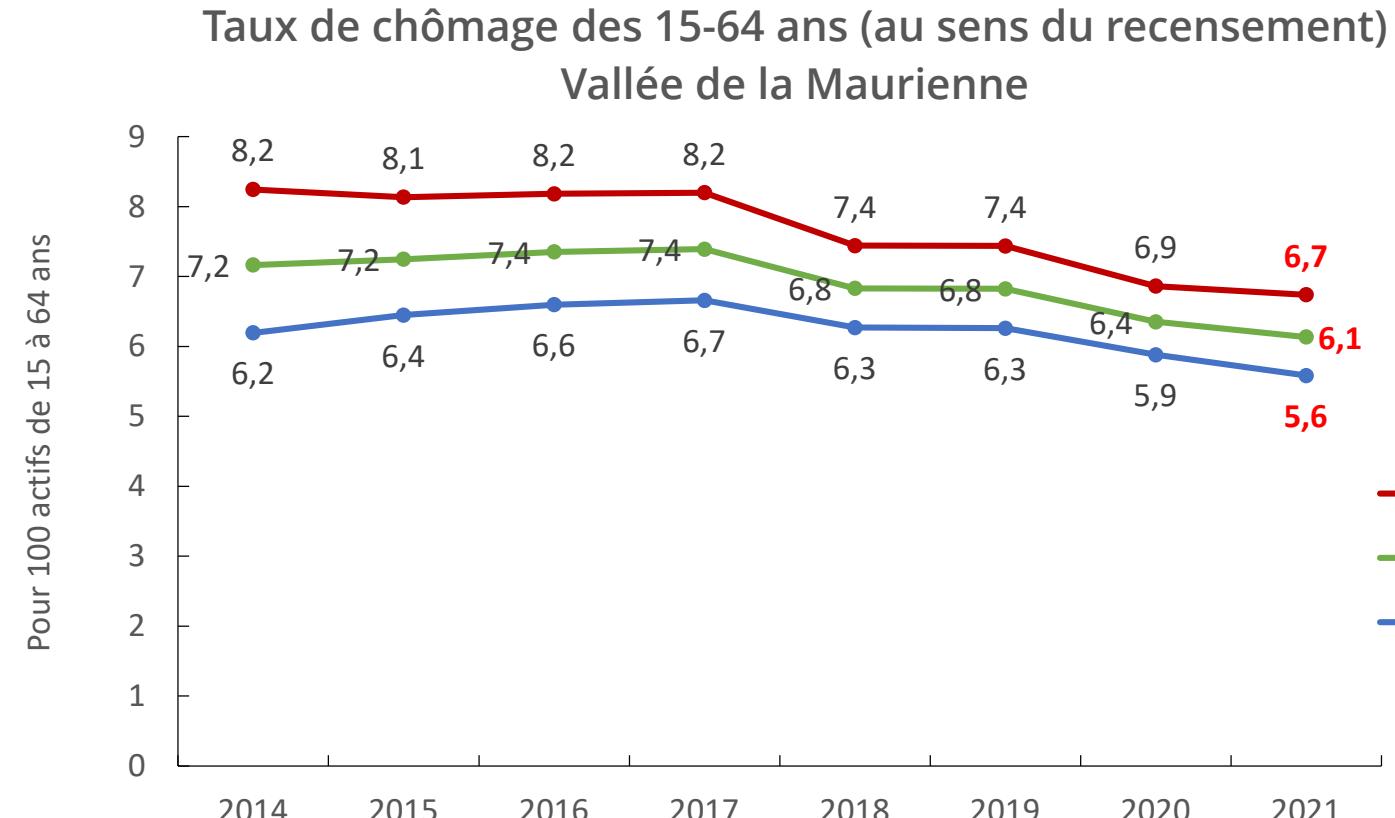
Ensemble : 5 033



Diminution significative



## Caractéristiques socio-démographiques (5)



Source : Insee (Recensement – 2014-2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**Effectifs 2021**  
Hommes : 579  
Femmes : 639  
Ensemble : 1 218

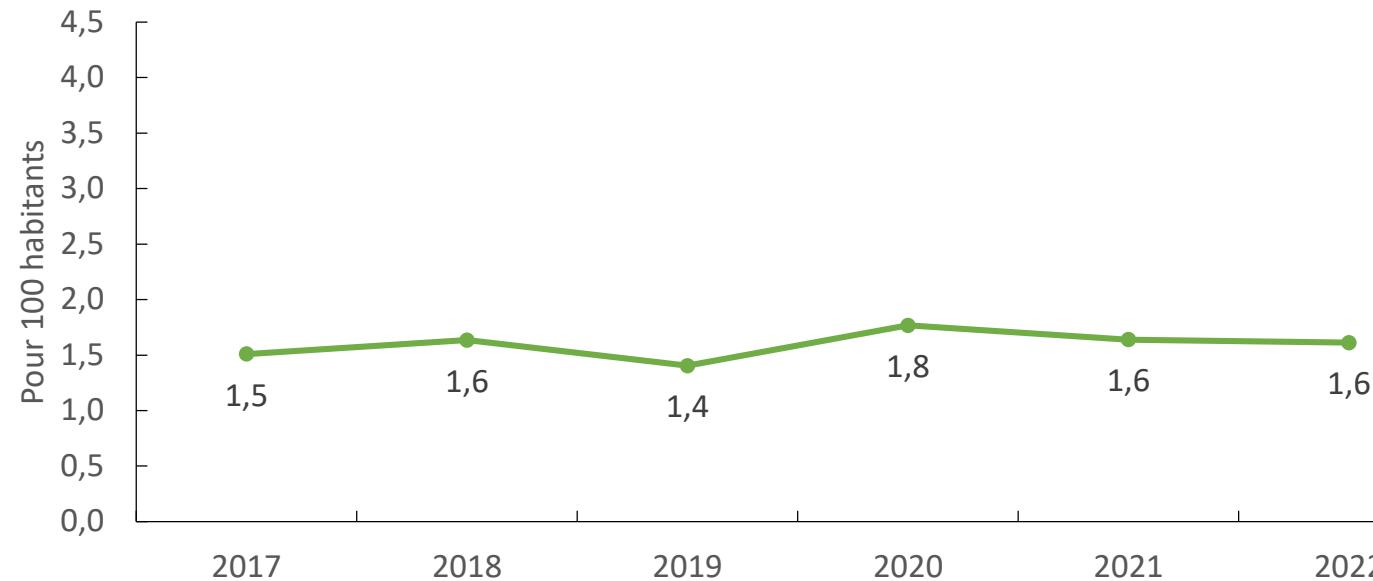


Diminution significative



## Caractéristiques socio-démographiques (6)

### Part de la population couverte par le RSA Vallée de la Maurienne



ARA 2022  
Ensemble : 3,9

Effectifs 2022  
Ensemble : 689

Sources : Cnaf, CCMSA (31/12/2022), Insee (Recensement - 2021) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

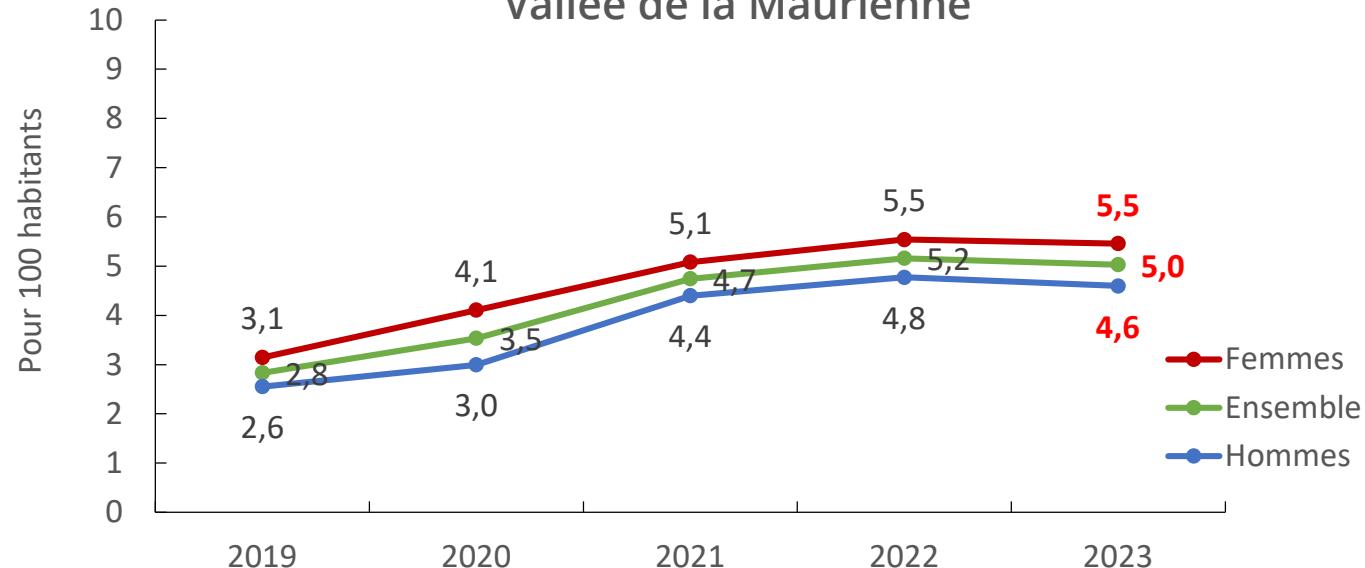


Absence d'évolution significative



## Caractéristiques socio-démographiques (7)

### Taux standardisé de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) Vallée de la Maurienne



**ARA 2023**  
Hommes : 9,3  
Femmes : 10,0  
Ensemble : 10,7

**Effectifs 2023**  
Hommes : 918  
Femmes : 1 058  
Ensemble : 1 976

Sources : Cnam (SNDS DCIR – 2019-2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2015-2023),  
Insee (Recensement - 2012) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

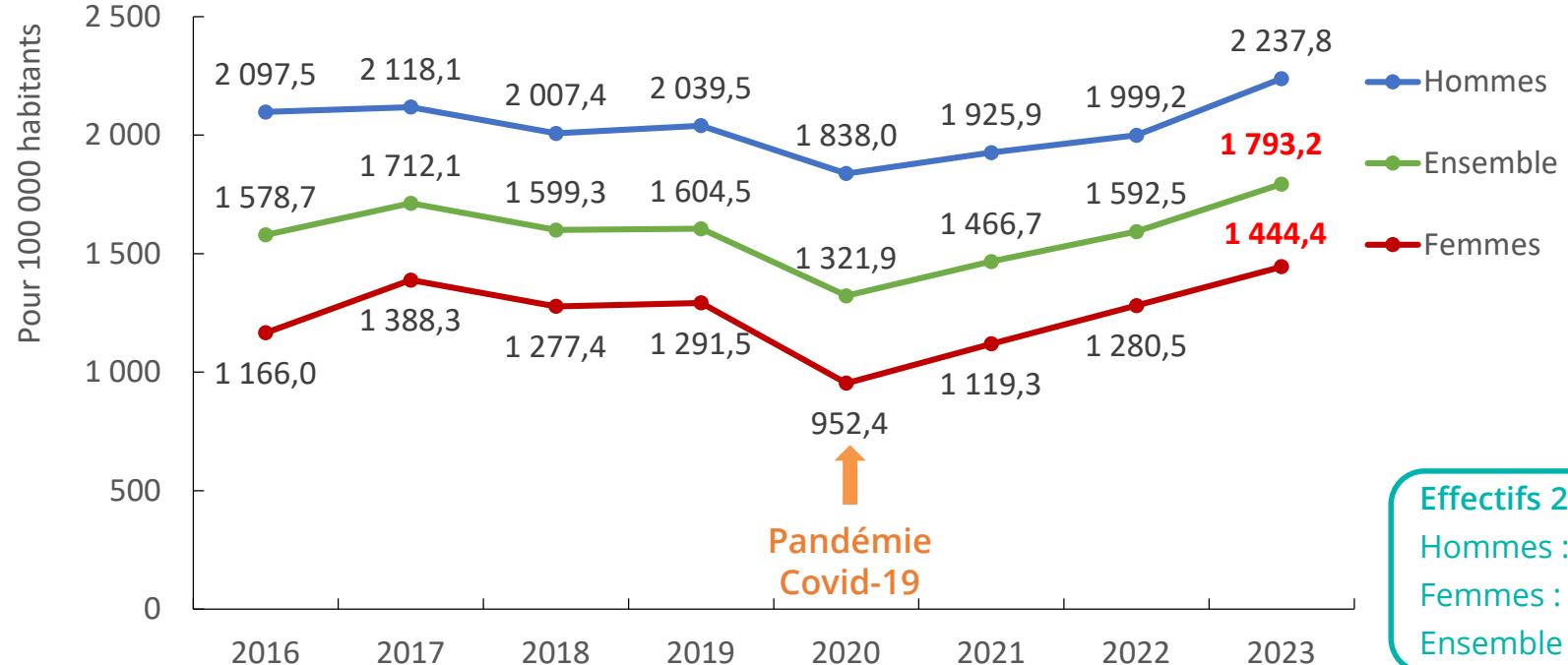


Augmentation significative



## Maladies respiratoires (1)

### Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO\* pour maladies de l'appareil respiratoire Vallée de la Maurienne



**Effectifs 2023**  
Hommes : 497  
Femmes : 398  
Ensemble : 895

\* MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique

Sources : ATIH (PMSI MCO – 2016-2023), Insee (Recensement - 2012 et 2016-2021) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

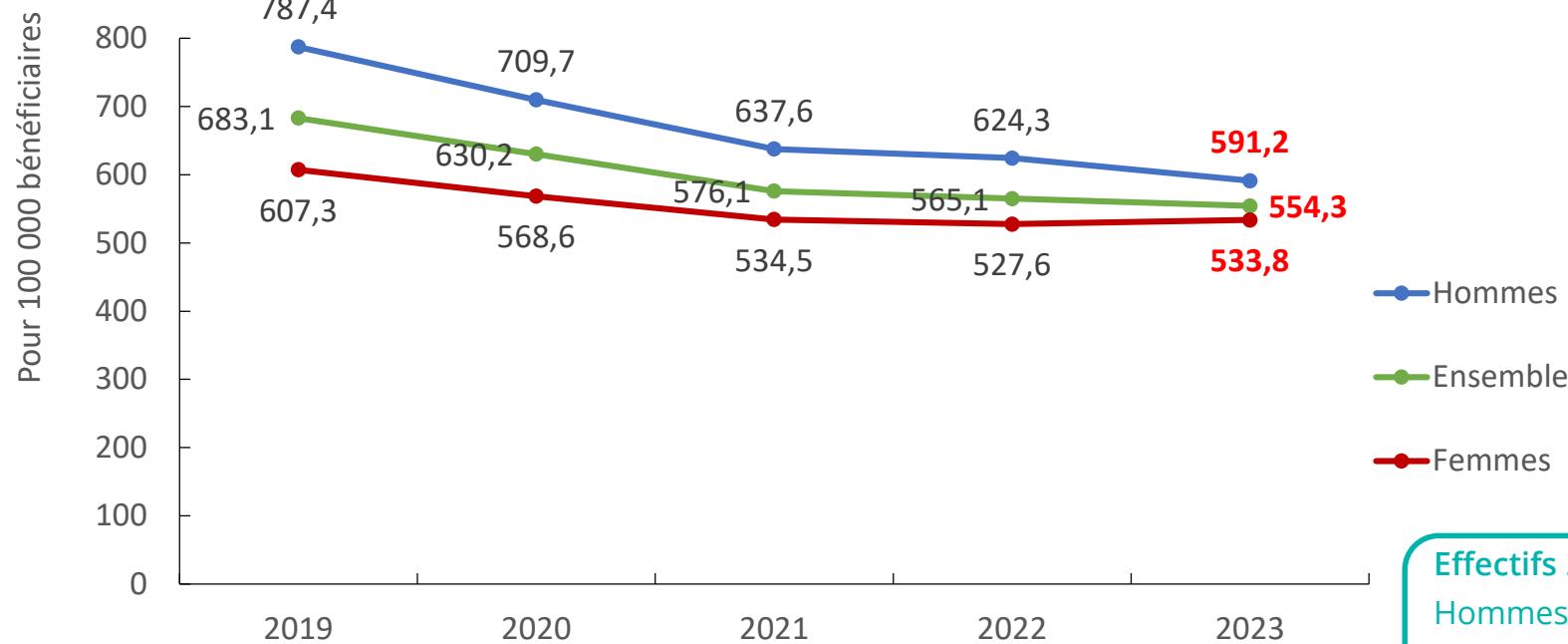


Absence d'évolution significative



## Maladies respiratoires (2)

Taux standardisé de bénéficiaires d'une affection longue durée (ALD) pour maladies respiratoires (prévalence)  
Vallée de la Maurienne



Sources : Cnam (SNDS référentiel médicalisé – 2019-2023), Cnam (DCIR - 2017-2023),  
Insee (Recensement - 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**Effectifs 2023**  
Hommes : 146  
Femmes : 147  
Ensemble : 293

**ARA 2023**

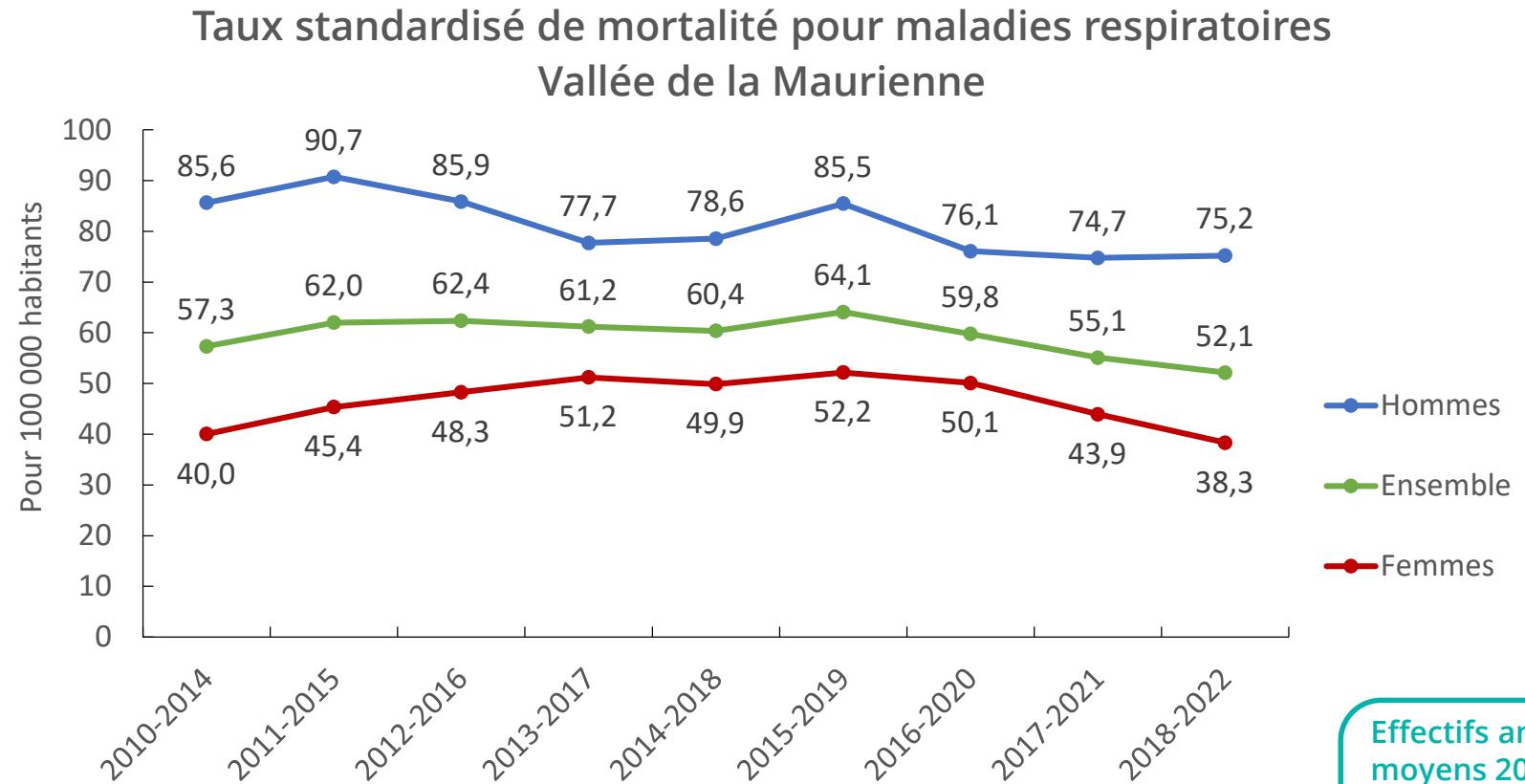
Hommes : 431,9  
Femmes : 399,7  
Ensemble : 411,7

Diminution significative





## Maladies respiratoires (3)



Sources : Inserm CépiDc (BCMD - 2010-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2012-2020) –  
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Absence d'évolution significative

**ARA 2018-2022**  
Hommes : 70,4  
Femmes : 39,1  
Ensemble : 51,2

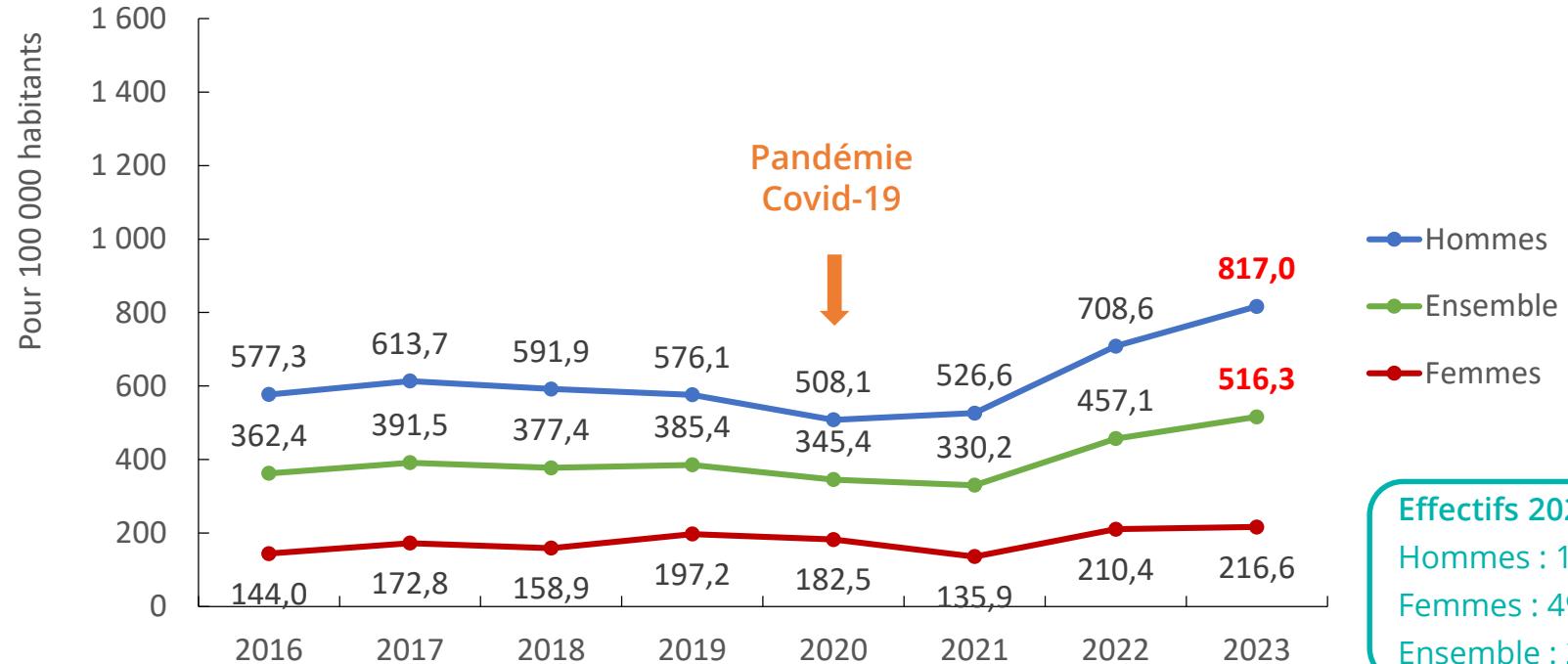
—●— Hommes  
—●— Ensemble  
—●— Femmes

**Effectifs annuels moyens 2018-2022**  
Hommes : 17  
Femmes : 14  
Ensemble : 31



## Maladies liées à l'alcool (1)

Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO\*  
pour maladies liées à l'alcool  
Vallée de la Maurienne



ARA 2023

Hommes : 675,8

Femmes : 198,4

Ensemble : 423,6

Effectifs 2023

Hommes : 188

Femmes : 49

Ensemble : 237

\* MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique

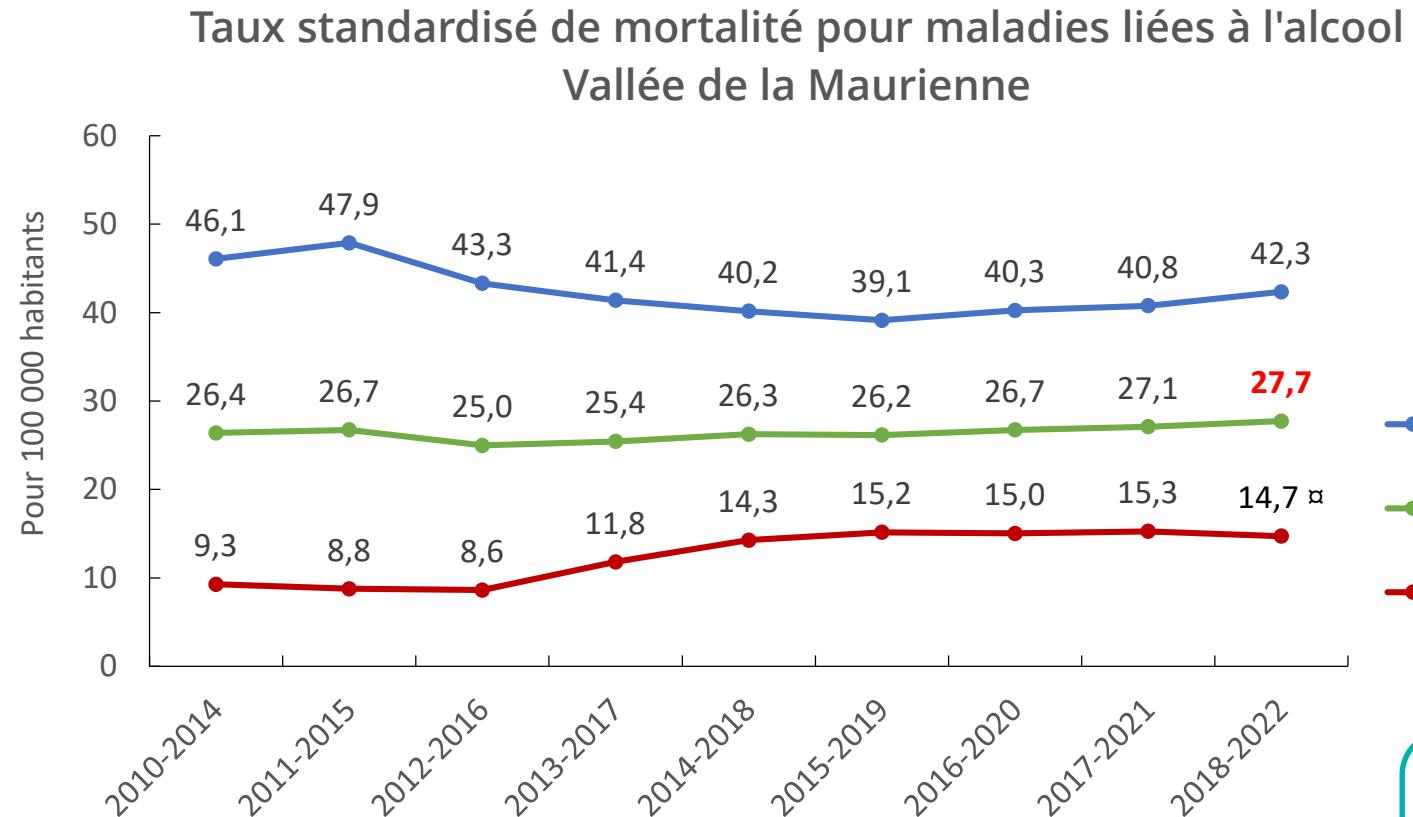
Sources : ATIH (PMSI MCO - 2016-2023), Insee (Recensement - 2012 et 2016-2021) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Absence d'évolution significative



## Maladies liées à l'alcool (2)



Sources : Inserm CépiDc (BCMD - 2010-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2012-2020) -  
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Tendance à l'augmentation ( $p=0,0957$ )

**ARA 2018-2022**

Hommes : 34,2  
Femmes : 8,3  
Ensemble : 20,1

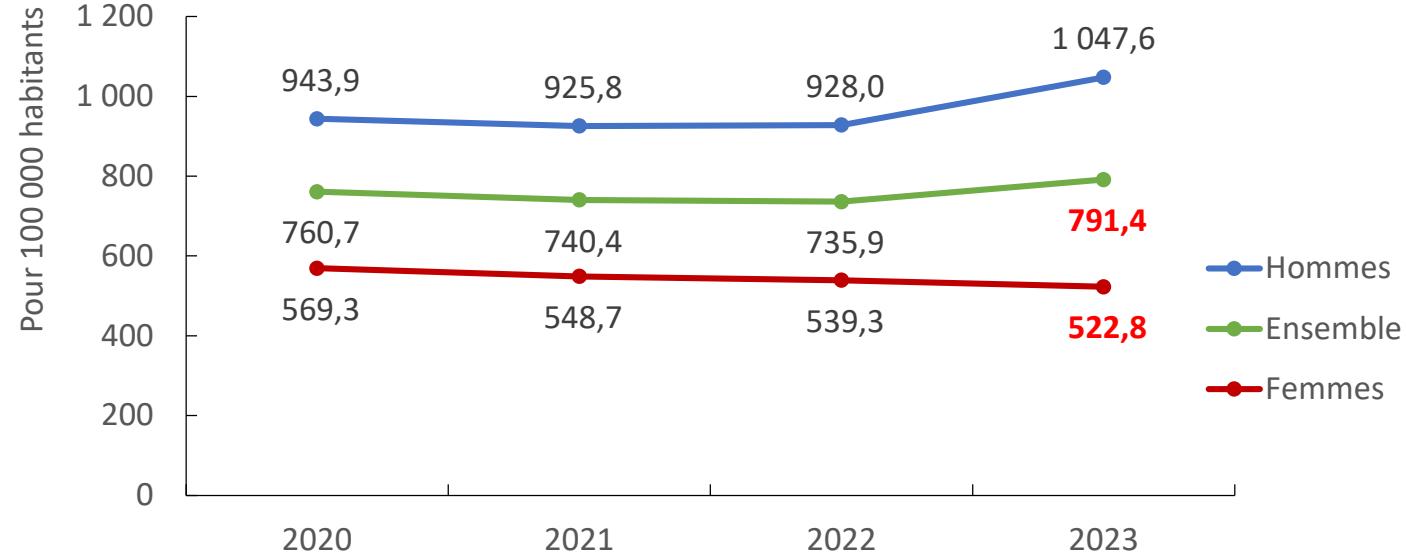
**Effectifs annuels moyens 2018-2022**

Hommes : 11  
Femmes : 4  
Ensemble : 15



## Indicateurs sur les troubles addictifs (1)

### Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs Vallée de la Maurienne



Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),  
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**Effectifs 2023**  
Hommes : 240  
Femmes : 117  
Ensemble : 357



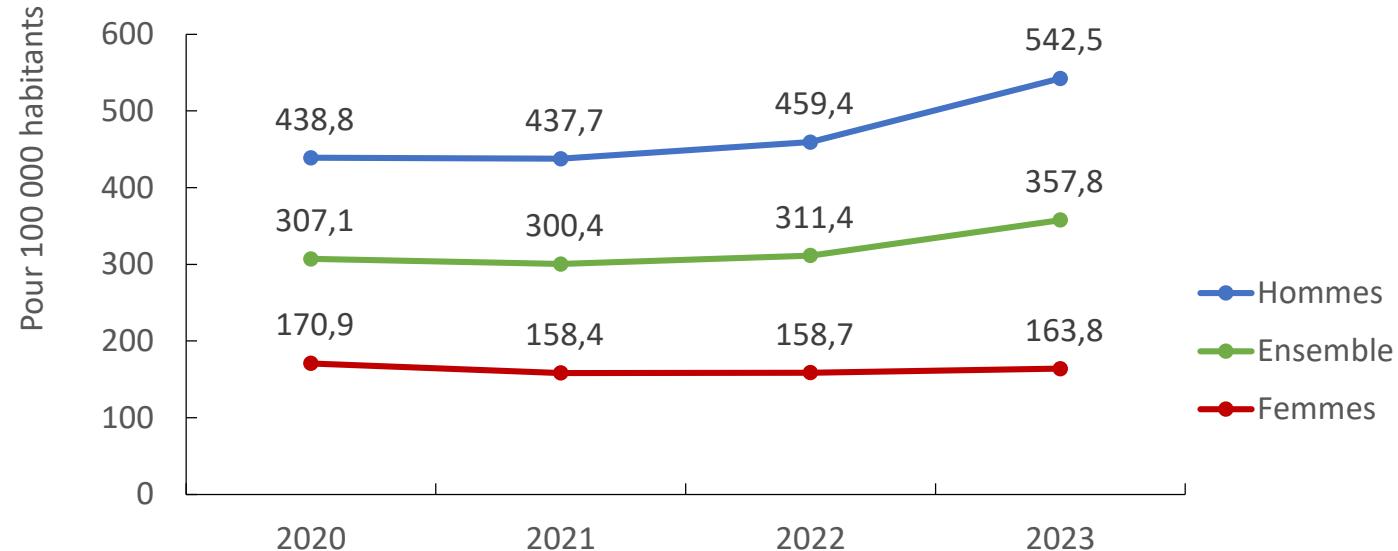
Absence d'évolution significative



## Indicateurs sur les troubles addictifs (2)

Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins  
pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

Vallée de la Maurienne



ARA 2023

Hommes : 501,6  
Femmes : 203,2  
Ensemble : 350,0

Effectifs 2023

Hommes : 123  
Femmes : 37  
Ensemble : 160

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies - 2020-2023, DCIR - 2018-2023),  
Insee (Recensement - 2012) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



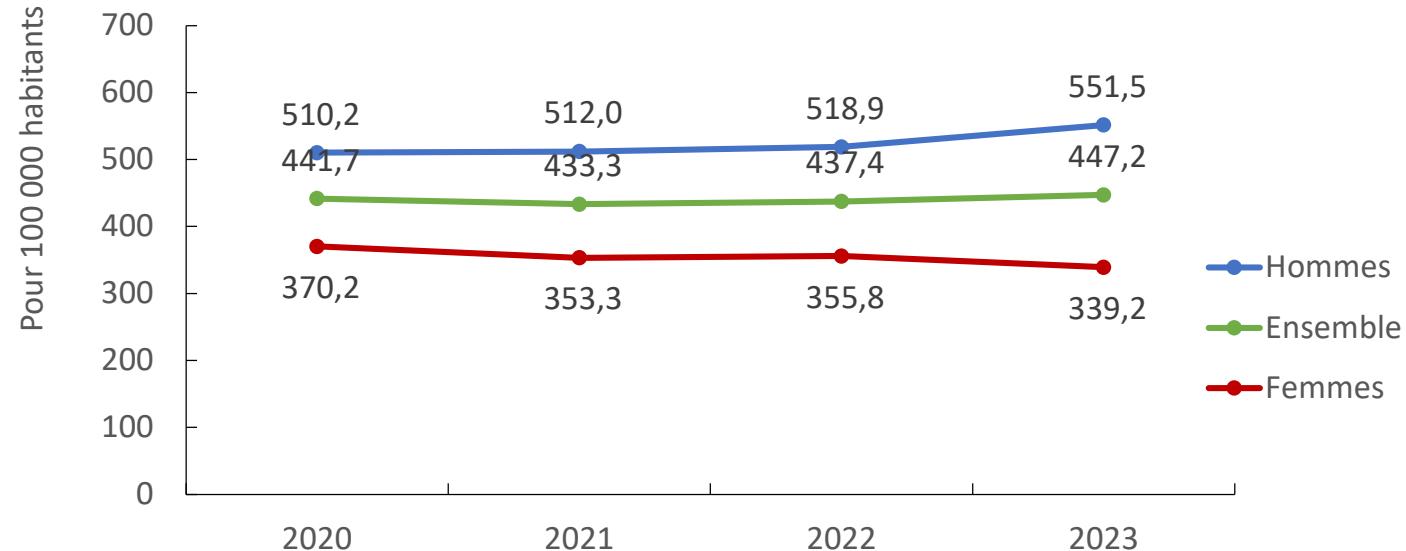
Absence d'évolution significative



## Indicateurs sur les troubles addictifs (3)

### Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac

Vallée de la Maurienne



ARA 2023

Hommes : 704,7  
Femmes : 509,0  
Ensemble : 605,0

Effectifs 2023

Hommes : 131  
Femmes : 77  
Ensemble : 208

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies - 2020-2023, DCIR - 2018-2023),  
Insee (Recensement - 2012) - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

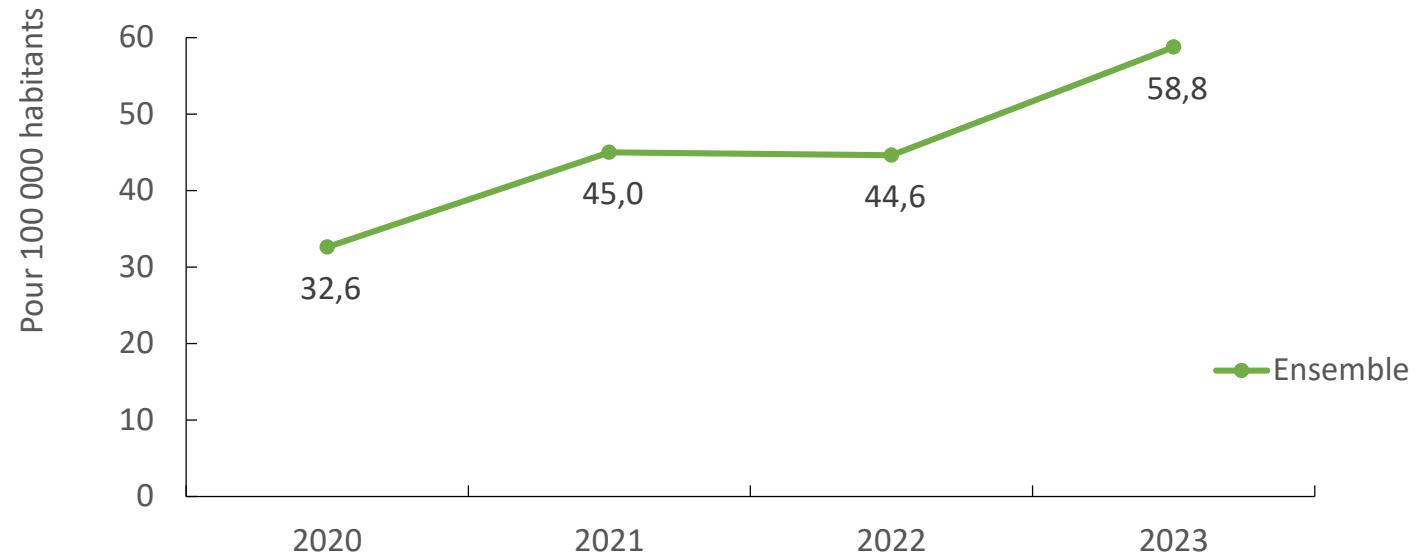


Absence d'évolution significative



## Indicateurs sur les troubles addictifs (4)

### Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis Vallée de la Maurienne



**ARA 2023**  
Hommes : 92,1  
Femmes : 30,9  
Ensemble : 61,7

Sources : Cnam (Cartographie des pathologies – 2020-2023, DCIR - 2018-2023),  
Insee (Recensement – 2012) – Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

**Effectifs 2023**  
Hommes : sec. stat.  
Femmes : sec. stat.  
Ensemble : 23



Tendance à l'augmentation ( $p=0,0570$ )



## Documentation et métadonnées (1)

**Territoire étudié :** La Vallée de la Maurienne est composée de 5 EPCI à la géographie au 01/01/2025 : Canton de la Chambre [247300361], Cœur de Maurienne Arvan [200070464], Haute-Maurienne Vanoise [200070340], Maurienne Galibier [247300452], Porte de Maurienne [247300676]

Pour toute utilisation des données et indicateurs, merci d'indiquer les sources de données telles quelles figurent sous les graphiques.

L'ORS Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas responsable des analyses, interprétations et conclusions faites par l'utilisateur à partir des données et indicateurs présentés.

**Les taux standardisés** sont des taux comparatifs annuels avec une standardisation par âge quinquennal sur la population de France métropolitaine au RP 2012.

**Le test de significativité** est, pour les taux bruts, un test de comparaison d'un taux observé d'une sous-population au taux théorique régional. Le test de significativité est, pour les taux standardisés, un test de comparaison de deux taux standardisés. Ces tests sont effectués sur la dernière année d'observation avec une signification statistique considérée au seuil de 5 %. Le test de significativité n'est pas effectué sur la part de population couverte par le RSA.

**Les évolutions des taux** sont analysées sur l'ensemble de la période d'observation à l'aide d'une modélisation des taux par régression linéaire. La variable indépendante est le temps exprimé en années. Les taux sont comparés en faisant l'hypothèse que les effectifs observés suivent une loi normale et que les variations aléatoires des taux observés dans la population étudiée par classe d'âge sont indépendantes. Les tests sont basés sur la convergence de la Loi de Poisson vers la Loi normale. Ils supposent que les effectifs observés sont suffisants. Le seuil de signification retenu est 5 %. Si le seuil de signification est compris entre 5 % et 10 %, il s'agit d'une tendance à l'augmentation ou à la diminution.

**Pandémie Covid-19 :** suite à la survenue de la pandémie de Covid-19, une baisse du nombre de séjours hospitaliers, quel que soit le motif hors Covid-19, a été enregistrée en 2020 par rapport à 2019 en France (-13 %) comme en Auvergne-Rhône-Alpes (-15,1%) (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/ER1204.pdf>).

### Méthode de calcul :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux pour un indicateur tous âges) : effectif de l'indicateur concerné divisé par l'effectif de population précisée dans les métadonnées.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

**Sec. Stat.** : non diffusé pour cause de secret statistique

Les données concernant les taux standardisés de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis par sexe ne sont pas diffusables pour cause de secret statistique.

Les métadonnées précisées ci-dessous sont indiquées pour la dernière année (ou période) d'observation des indicateurs.



## Documentation et métadonnées (2)

### ➤ Population des moins de 20 ans

**Effectif** - Effectif des personnes de moins de 20 ans en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

**Taux** - Part des moins de 20 ans en 2021.

**Méthode** : effectif de personnes de moins de 20 ans divisé par l'effectif total de la population.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 habitants (taux hommes), pour 100 habitantes (taux femmes), pour 100 habitants (taux ensemble).

### ➤ Ménage dont la famille principale est monoparentale

**Effectif** - Effectif des ménages dont la famille principale est monoparentale en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

**Taux** - Part des ménages dont la famille principale est monoparentale en 2021.

**Méthode** : effectif de ménages "familles monoparentales" divisé par l'effectif total des ménages.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 ménages.

### ➤ Population de 15 ans et plus non scolarisée sans diplôme

**Effectif** - Effectif de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

**Taux** - Part de la population de 15 ans et plus non scolarisée sans diplôme en 2021.

**Méthode** : effectif de personnes de 15 ans ou plus non scolarisées sans diplôme divisé par l'effectif total de personnes non scolarisées.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 hommes non scolarisés (taux hommes), pour 100 femmes non scolarisées (taux femmes), pour 100 personnes non scolarisées (taux ensemble).

### ➤ Population d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans

**Effectif** - Effectif d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

**Taux** - Part d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans en 2021.

**Méthode** : effectif d'ouvriers actifs de 15 à 64 ans divisé par l'effectif de personnes actives de 15 à 64 ans.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 actifs de 15 à 64 ans.

### ➤ Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

**Effectif** - Effectif de personnes au chômage (au sens du recensement) en 2021.

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

**Taux** - Part des chômeurs dans la population active (taux de chômage : au sens du recensement) en 2021.

**Méthode** : effectif de chômeurs divisé par la population active (actifs ayant un emploi + chômeurs).

Source et année : Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 hommes actifs de 15 à 64 ans (taux hommes), pour 100 femmes actives de 15 à 64 ans (taux femmes), pour 100 actifs de 15 à 64 ans (taux ensemble).



## Documentation et métadonnées (3)

### ➤ Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S)

**Effectif** - Effectif de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) en 2023.

Source et année : Cnam (SNDS DCIR - 2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) en 2023.

**Méthode** :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) divisé par l'effectif de bénéficiaires défini dans les précisions.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (SNDS DCIR - 2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement - 2012).

Unité : pour 100 hommes bénéficiaires (taux hommes), pour 100 femmes bénéficiaires (taux femmes), pour 100 bénéficiaires (taux ensemble).

**Précisions**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019, les dispositifs de la CMUc et de l'ACS ont été modifiés pour devenir la Complémentaire santé solidaire (C2S).

Cette population est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation exonérée au titre de la C2S dans l'année (disponible pour tous les régimes), complété par le fait d'avoir une C2S active au moins un jour de l'année (disponible pour le régime général et les SLM). En effet, la première ne permet pas de recenser l'ensemble des bénéficiaires de la C2S dans la mesure où d'autres motifs d'exonération peuvent prévaloir sur la C2S (ex : ALD).

Les données issues du SNDS (Système National des Données de Santé) concernent les bénéficiaires tous régimes de l'assurance maladie obligatoire dont le NIR (Numéro d'inscription au répertoire) n'est ni fictif ni provisoire.

Pour les taux calculés, la population du dénominateur est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation entre 2021 et 2023 (date de soin) dont le NIR n'est ni fictif ni provisoire, en vie au 01/01/2023 ou nés dans l'année.

La situation géographique des bénéficiaires est celle connue par l'assurance maladie à la date de soin la plus rapprochée du 01/01/2023.

### ➤ Personnes couvertes par le RSA

**Effectif** - Effectif de la population couverte par le RSA en 2022.

Sources et année : Cnaf, CCMSA (31/12/2022).

**Taux** - Taux brut de personnes couvertes par le RSA en 2022.

**Méthode** : effectif de personnes couvertes par le RSA divisé par la population du RP 2021.

Sources et années : Cnaf, CCMSA (31/12/2022), Insee (Recensement - 2021).

Unité : pour 100 habitants.

**Précisions**

Population couverte par le RSA (quelle que soit la composante). La population couverte comprend l'allocataire du RSA ainsi que ses ayants droit (conjoints, enfants à charge et éventuellement d'autres personnes à charge au sens des prestations familiales).



## Documentation et métadonnées (4)

### ➤ Patients hospitalisés pour maladies respiratoires

**Effectif** - Effectif de patients, hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire en 2023.

Source et année : ATIH (PMSI MCO - 2023).

**Taux** - Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire en 2023.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de patients hospitalisés en MCO pour maladies de l'appareil respiratoire divisé par l'effectif de la population au RP 2021

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : ATIH (PMSI MCO - 2023), Insee (Recensement - 2012 et 2021).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

#### Précisions

Les codes CIM-10 utilisés sont ceux de J00 à J99 (en diagnostic principal, relié ou associé).

Les effectifs concernant les indicateurs d'hospitalisation en MCO sont des estimations. En effet les bases de données pour ces thèmes étant disponibles seulement aux codes PMSI, les effectifs communaux ont été estimés par sexe et par âge quinquennal à partir de la population au RP 2020.

### ➤ Bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires

**Effectif** - Effectif de bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires en 2023.

Source et année : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires d'une ALD pour maladies respiratoires en 2023.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de bénéficiaires détenteurs d'une ALD pour maladies respiratoires divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2020 à 2022.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement - 2012).

Unité : pour 100 000 hommes bénéficiaires (taux hommes), pour 100 000 femmes bénéficiaires (taux femmes), pour 100 000 bénéficiaires (taux ensemble).

#### Précisions

Le code ALD30 correspondant est 14.

Ces données issues du SNDS (Système National des Données de Santé) concernent les bénéficiaires de cette ALD au 31 décembre de l'année selon le référentiel médicalisé et dont le NIR (Numéro d'inscription au répertoire) n'est ni fictif ni provisoire.

Pour les taux calculés, la population du dénominateur est composée de tous les bénéficiaires ayant eu au moins un remboursement d'une prestation entre 2021 et 2023 (date de soin) dont le NIR n'est ni fictif ni provisoire, en vie au 01/01/2023 ou nés dans l'année.

La situation géographique des bénéficiaires est celle connue par l'assurance maladie à la date de soin la plus rapprochée du 01/01/2023.



## Documentation et métadonnées (5)

### ➤ Décès par maladies respiratoires

**Effectif** - Effectif annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire sur la période 2018-2022.

Source et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022).

**Taux** - Taux standardisé annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire sur la période 2018-2022.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif annuel moyen de décès par maladies de l'appareil respiratoire divisé par l'effectif de la population au RP 2020

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2020).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

#### Précisions

Les codes Cim-10 sélectionnés sont de J00 à J99.

### ➤ Patients hospitalisés pour maladies liées à l'alcool

**Effectif** - Effectif de patients, hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool en 2023.

Source et année : ATIH (PMSI MCO - 2023).

**Taux** - Taux standardisé de patients hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool en 2023.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif de patients hospitalisés en MCO pour maladies liées à l'alcool divisé par l'effectif de la population au RP 2021

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : ATIH (PMSI MCO - 2023), Insee (Recensement - 2012 et 2021).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

#### Précisions

Les codes CIM-10 utilisés sont F100, F101, F102, F104, F105, F106, F107, G312, G405, G621, T510, K700, K701, K702, K703, K704, K292, K860, R780 et Z502 (en diagnostic principal, relié ou associé).

Les effectifs concernant les indicateurs d'hospitalisation en MCO sont des estimations. En effet les bases de données pour ces thèmes étant disponibles seulement aux codes PMSI, les effectifs communaux ont été estimés par sexe et par âge quinquennal à partir de la population au RP 2020.



## Documentation et métadonnées (6)

### ➤ Décès par maladies liées à l'alcool

**Effectif** - Effectif annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool sur la période 2018-2022.

Source et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022).

**Taux** - Taux standardisé annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool sur la période 2018-2022.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif annuel moyen de décès par maladies liées à l'alcool divisé par l'effectif de la population au RP 2020

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Inserm CépiDc (BCMD - 2018-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2020).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

#### Précisions

Les codes Cim-10 sélectionnés sont de C00 à C14, C15, C32, F10, K70 et K746.

### ➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs

**Effectif** - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives

- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) dans les 2 dernières années,

- ou ayant reçu au moins 3 délivrances de substituts nicotiniques ou de bupropione (ZYBAN®) au cours de l'année 2023 (et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands) à différentes dates.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs en 2023.

#### Méthode :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

#### Précisions

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F10, F11, F12, F13, F14, F15, F16, F17, F18, F19.



## Documentation et métadonnées (7)

### ➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

**Effectif** - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool (F10)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) - dans les 2 dernières années.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool en 2023.

**Méthode** :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

**Précisions**

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F10.

### ➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac

**Effectif** - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de tabac (F17)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) dans les 2 dernières années,
- ou ayant reçu au moins 3 délivrances de substituts nicotiniques ou de bupropione (ZYBAN®) au cours de l'année 2023 (et en cas de grands conditionnements au moins 1 grand et 1 petit, ou 2 grands) à différentes dates.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de tabac en 2023.

**Méthode** :

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.
- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

**Précisions**

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F17.



## Documentation et métadonnées (8)

### ➤ Bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis

**Effectif** - Effectif de personnes prises en charge

- en ALD en cours l'année 2023 avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de cannabis (F12)
- ou hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (DP ou DR) ou SMR (MMP, AE ou DA)) ou psychiatrique (DP ou DA) - dans les 2 dernières années.

Source et année : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023).

**Taux** - Taux standardisé de bénéficiaires pris en charge en soins pour troubles addictifs liés à l'utilisation de cannabis en 2023.

**Méthode :**

- calcul des taux spécifiques par classe d'âge quinquennal (18 taux) : effectif (défini ci-dessus) divisé par l'effectif de la population ayant eu au moins un remboursement d'une prestation sur les années de 2021 à 2023.

- calcul du taux standardisé : moyenne pondérée par la population de référence France métropolitaine au RP 2012 des taux spécifiques.

Sources et années : Cnam (Cartographie des pathologies – 2023, Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement – 2012).

Unité : pour 100 000 habitants (taux hommes), pour 100 000 habitantes (taux femmes), pour 100 000 habitants (taux ensemble).

**Précisions**

Les codes CIM-10 (PMSI et ALD) utilisés sont F12.

# Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Site de Lyon  
9 quai Jean Moulin 69001 Lyon  
Tél. 04 72 07 46 20

Site de Clermont-Ferrand  
58 allée du Pont de la Sarre 63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 98 75 50

**[contact@ors-auvergne-rhone-alpes.org](mailto:contact@ors-auvergne-rhone-alpes.org)**  
**[www.ors-auvergne-rhone-alpes.org](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org)**

Retrouvez-nous également sur LinkedIn :  
<https://fr.linkedin.com/company/ors-auvergne-rhone-alpes>

